

## Transport SNCF

---

Lorsque le réseau départemental ne répond pas au besoin et que le réseau ferré peut y répondre, un titre de transport SNCF est attribué à l'élève. Si le trajet le justifie, un titre d'accès à un réseau urbain peut être attribué en complément du train.

### ***Définition de la prestation :***

La prise en charge des bénéficiaires permet leur transport à raison d'un aller-retour quotidien pour les demi-pensionnaires et de 36 allers-retours pour les internes scolarisés dans la région Occitanie.

### ***Démarches à effectuer pour l'obtention d'un titre SNCF :***

Elève habitant dans le Tarn et scolarisé hors-Tarn :

- Compléter la fiche d'inscription FEDERTEEP disponible en Mairie ou téléchargeable sur notre site.
- Faire viser cette fiche d'inscription par le maire de la commune de résidence du responsable légal de l'élève.
- Signer la fiche d'inscription FEDERTEEP et la renvoyer à la FEDERTEEP 16 rue Fonvieille 81000 ALBI avant le 14 juillet accompagné du règlement demandé.

Elève habitant dans le Tarn et scolarisé dans le Tarn :

- Se connecter sur le site [www.federteep.org](http://www.federteep.org) et suivre la procédure indiquée. (Pour obtenir l'identifiant informatique merci de contacter la FEDERTEEP au 05/63/48/13/80)

Ou

- Procéder à l'inscription « papier » comme indiqué ci-dessus.